

Help! Magistère d'aix ou de Montpellier ??

Par **Vic**, le **16/07/2008** à **21:58**

Bonjour à tous !

Je vous expose ma situation : Je suis pris aux magistère droit fiscalité comptabilité d'aix 3 , au magistère DJCE de montpellier , et je suis en attente de réponse pour l'admissibilité au mag DJCE d'Assas..

Mon coeur balance et je ne sais que choisir, le DJCE m'a t-on dit est une bonne carte de visite mais celui de aix est, d'après le classement smbg, très bien classé..

Une âme éclairée pourrait-elle m'aider ? (j'ai moins d'une semaine pour choisir ..)

Merci d'avance ^^

Par **yannou0202**, le **21/07/2008** à **08:03**

salut Vic!!

J'étais exactement dans la même situation que toi (j'avais en plus le choix avec le magistère de Nancy).

Au final j'ai choisi montpellier parce qu'il offre l'accès direct au DJCE.
D'une manière générale les magistères sont de bons cursus et dire que le magistère de Montpellier est meilleur que celui d'Aix (ou le contraire) serait débile.

Après, concernant le classement smbg, il faut faire attention car on m'a dit qu'il fallait payer pour y figurer.

De plus, pour être aller sur le groupe facebook d'aix, je peux te dire que ccertains font une ecole de commerce après voire une université étrangère (harvard, mac gill), c'est le directeur du magistère qui pousse les élèves à faire ça.

je peux aussi te dire qu'intégrer un djce n'est pas facile, même si c'est facilité pour les magisteres.

Enfin, pense à deux choses : le passage de première à deuxième année de magistères (y en a 3/4 qui virent à aix) et au coût du logement.

Bref, je ne veux pas trop t'influencer parce que je suis à Montpellier, j'ai mal dormi pendant 3 jours, je pense que c'est pareil pour toi; de toute façon quel que soit ton choix ce sera le bon (avoir le choix c'est super)

Par **Vic**, le **21/07/2008** à **09:54**

Merci pour ta réponse...

J'ai pris ma décision il y a déjà quelques jours et mon choix a été le même que le tien, pour les mêmes raisons..

Il ne me reste plus qu'à trouver un appart ^^

Bonne Vacances !

Par **jeeecy**, le **21/07/2008** à **11:05**

en plus le DJCE d'Aix est maintenant un faux DJCE, c'est à dire qu'il ne garde le titre DJCE que parce que le DJCE a été créé entre Aix et Montpellier

;)

mais Aix ne fait plus partie du réseau national DJCE maintenant Image not found or type unknown

je trouve que ton choix est très judicieux, même si j'arrive après la bataille...

Par **rvj**, le **19/02/2009** à **12:49**

Bonjour à tous !

Je voulais savoir si le concours du Magistère d'Aix pour le passage de la première à la deuxième année de Mag était vraiment relevé.

J'ai pu voir également que certains étudiants pouvaient être pris pour la deuxième année de Mag, en plus de ceux ayant réussi le concours.

Donc je me demandais si ces étudiants en question ne faisaient pas partie des quelques déçus en quelque sorte du concours.

Aussi, le fait que le Magistère d'Aix ne fasse plus partie du réseau national DJCE est-il un handicap finalement envers les cabinets ? Donc, est-on moins favorisé face à un étudiant possédant le DJCE ?

Enfin, en ce qui concerne le Magistère de Montpellier, n'est-il pas trop dur de suivre 4 td en

plus des autres cours (3 pour la L3 et 1 pour le Mag) ?

Merci d'avance !

Par **yannou0202**, le **23/06/2009** à **17:16**

Comment je l'avais dit, (je connais une personne qui a fait le magistère d'Aix) il y en a entre 2 et 4 qui ne passent pas en deuxième année (j'ai eu peur que tu prenne le "3/4" comme synonyme de 75%, je m'étais mal exprimé).

A priori, même si ce petit nombre d'élèves ne passent pas en deuxième année de magistère, c'est plus pour faire peur qu'ils prétendent qu'il y a un concours pour passer en deuxième année.

Pour ta deuxième question, qui est de savoir les "déchus" qui n'ont pas eu le concours peuvent passer en deuxième année, la réponse est à mon avis clairement négative. Même si cette histoire de concours sert plus à faire peur qu'autre chose, je ne pense pas que si tu "échoue" au concours tu pourras quand même passer.

La possibilité d'entrer en deuxième année de magistère est faite pour les étudiants qui seraient par exemple major à Paris Assas et qui voudraient entrer au magistère d'Aix (exemple caricatural, mais pour te montrer que si quelques élèves très très bons ne se sont intéressés au magistère qu'après leur licence 3, c'est possible d'y entrer tout de même).

Concernant ta question sur la non appartenance au magistère d'Aix au réseau DJCE, il faut, je pense, vraiment essayer de demander directement aux professionnels. Je ne pense pas qu'il y ait un écart énorme car l'université d'Aix est cotée en droit des affaires. Toutefois, je pense que si un cabinet d'avocat recrute un étudiant d'Aix en Provence qui a fait le magistère, je pense que ce sera avant tout parce qu'il était à l'Université d'Aix et dans un second temps parce que l'étudiant a fait le magistère, alors que pour les DJCE, c'est d'abord la carte DJCE qui compte avant de regarder plus précisément la fac.

Dans tous les cas, les deux diplômes se valent (à mon avis).

Enfin, pour les différents TD sur Montpellier, il est vrai que c'est assez difficile et que la charge de travail est importante. Toutefois, les étudiants arrivent à gérer et puis sur les 4 TD, en général, il en a 1 qui ne demande pas à être intégralement rédigé et qui demande une préparation plus légère par rapport aux autres. Mais c'est sûr que sortir tous les jeudis soirs, ce sera difficile^^

Par **Patate**, le **23/06/2009** à **17:29**

:oops:

Je suis toute embrouillée Image not found or type unknown

J'ai postulé pour le DJCE première année, je sais qu'il n'est pas reconnu mais je croyais que

le magistère fiscalité n'avait rien à voir avec tout ça. Je pensais qu'il avait toujours été à part...
Je ne suis pas sûre d'être claire lol...

:))

Sinon je rebondis sur ce que tu dis yannou, si par exemple je suis prise au DJCE (), je fais mon M1 et ensuite je fais un M2 droit social, ça aura vachement moins de valeur que quelqu'un qui fait le DJCE de Montpellier?
Forcément à Aix on nous parle pas du tout de cet aspect, grosse impasse sur l'absence de reconnaissance du diplôme donc je ne sais pas du tout quoi en penser.

Par **yannou0202**, le **23/06/2009 à 18:26**

Alors je crois que tu t'embrouilles un peu!!

Le DJCE c'est un diplôme (Diplôme Juriste Conseil en Entreprise) qui sanctionne un master 2 qui s'appelle "master 2-DJCE".

Le magistère-DJCE dure trois années. Tu fais ta licence de droit puis un master 1 droit des affaires tout en ayant des cours à côté puis, tu entres automatiquement dans le master 2 DJCE.

En fait, le magistère est un cursus universitaire qui vient s'ajouter au parcours "standard" de la faculté

D'après tes propos (et si j'ai bien compris), tu dois passer en L3, donc tu te présentes au magistère DJCE. Dans ce cas là tu feras ta L3 tout en ayant des cours au magistère, puis tu passeras un master 1 droit des affaires tout en ayant des cours à côté et enfin le master 2 DJCE.

Mais tu veux faire quoi au juste? Du droit social?

Par **Patate**, le **23/06/2009 à 18:43**

Non non je rentre en M1. Je crois que c'est une des différences du DJCE d'Aix, on le commence en M1.

Par contre, il est vrai que le magistère fiscalité débute en L3. Je crois que ce qui m'a embrouillé c'est l'appellation DJCE, pour le magistère.

J'hésite entre le M2 Ingénierie des sociétés et droit des relations de travail dans l'entreprise.

Je vais voir si l'année prochaine, mon intérêt pour le droit social est toujours aussi fort 

Par contre, j'aimerais bien savoir ce que vaut au final le DJCE d'Aix, est-il aussi bien vu que les autres DJCE? Enfin je me pose la question mais je me doute bien que ce n'est pas le cas.

Mais à quel point?

:lol:

C'est bête ces fâcheries entre faculté, on est à part nous maintenant Image not found or type unknown

Edit: j'ai relu un peu l'ensemble de la discussion et je crois que vous confondez le magistère fiscalité et le DJCE. En tout cas à Aix ils sont différenciés, je ne sais pas comment ça fonctionne dans les autres facs.

Le gros bordel Image not found or type unknown

Par **yannou0202**, le **23/06/2009** à **20:59**

Ok!

En effet, je me suis trompé, excuse moi.

C'est Aix en Provence qui a un système hyper particulier alors!! Je ne savais pas que c'était sur deux ans. Alors, sincèrement, n'étant pas dans l'université, j'aurais du mal à te répondre car c'est assez inhabituel. Mais si j'ai bien compris, les étudiants peuvent alors faire le magistère fiscalité, puis, en M1 et tout en continuant le magistère fiscalité, intégrer le DJCE. Complexe...

Te dire si la DJCE d'Aix est "mal vu", je ne peux pas te répondre. Tu sais, c'est la carte DJCE qui joue donc du moment que c'est un DJCE...

Par contre, si tu veux faire du droit social, tu sais qu'on a le DPRT!!

Par **Patate**, le **25/06/2009** à **10:35**

Oui j'ai vu ça, mais je ne sais pas si j'aurai le dossier pour être prise... En tout cas ça me plairait beaucoup.

Concernant le magistère de fiscalité, je ne pense pas qu'il soit techniquement possible de le coupler avec le DJCE, ça ferait beaucoup d'heures. Et en M2 il faudrait abandonner un des deux, puisque le magistère débouche sur le M2 fiscalité de l'entreprise et le DJCE sur des M2 complètement différents (ingénierie des sociétés, propriété intellectuelle...etc)

Par **Thepurist**, le **21/08/2010** à **00:30**

Ce post est un peu vieux mais vu qu'il n'a pas encore éclairé les intervenants sur les spécificités d'Aix, et que je suis sûr que ça intéressera d'autres inscrits, permettez moi de

vous apporter un peu de lumière :

Tout d'abord il faut savoir que le DJCE a été créé dans les années 70 par 3 fac : Aix, Rennes et Montpellier.

A peine qlq années après, le responsable de la formation d'Aix a changé et le nouveau directeur s'est disputé avec ses homologues de Rennes et Montpel. Ce qui fait que le DJCE d'Aix fait bande à part de puis plus de 30 ans ! Mais en tant que co-fondateur, il conserve l'appellation DJCE (ce n'est pas un "faux" DJCE) !

Quand la mode est venue aux Magistères, Aix aussi s'est doté du sien. Il avait notamment comme professeur prestigieux le doyen Jacques Mestre.

Mais comme rien n'est jamais simple à Aix, ce dernier s'est fâché avec son second, professeur de fiscalité, M. Louit.

J. Mestre a conservé la tête de l'Institut de Droit des Affaires (IDA) ainsi que le droit de délivrer le DJCE. De son côté Louit conserva le Magistère, forcément plus orienté fisca !

Aujourd'hui, si vous venez faire un Master en droit des Affaires sur Aix vous avez le choix entre :

l'IDA : aujourd'hui dirigé par Didier Poracchia qui propose 4 Masters II accrédités DJCE (Droit des sociétés, Aff internationales, PI et Travail) ainsi que d'autres Master de niches qui peuvent s'avérer très intéressants (sports, environnement, énergies, maritime...)

ou le Magistère de fiscalité.

Quant à savoir si un DJCE est mieux qu'un autre, ça doit effectivement être jugé par les professionnels au moment de l'embauche.

Et d'expérience, je ne connais aucun ancien étudiant d'Aix pour qui ne pas faire partie de l'association nationale des DJCE fut un handicap.

Vous pourrez intégrer les cabinets, entreprises, LLM ou écoles de commerce de la même façon.

(a titre d'exemple, qlq amis anciens étudiants d'Aix sont passés par : cabinets : Clifford, Backer&Mckenzie, Herbert Smith, Landwell, Taj, BMS, Pratt, Gide, Shearman, Lovells, Salans, Gibson, WhiteCase... Entreprises : EDF, Rothschild, Axa, Goodyear, Cisco, BNP, SoGe, Canal+... LLM : Cornell, Columbia...)

Dernier conseil pour les plus courageux : si vous voulez optimiser vos choix, réfléchissez bien à la spécialité qui vous intéresse, ensuite collecter les noms des 20 plus grands avocats parisiens de cette spécialité (facile à trouver sur internet) puis googlisez leurs noms pour en savoir plus sur leur parcours...ça vous donnera des idées !

TP